



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRÊTÉ relatif à la recevabilité des candidatures
à l'élection partielle des 29 et 30 avril 2025
par vote électronique
d'un représentant des personnels
au conseil du service commun d'actions sociales (SCAS)
de l'université Toulouse Capitole**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-1 à D. 719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts du SCAS ;
Vu la décision cadre en date du 13 septembre 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté portant organisation des élections partielles d'un représentant des personnels au conseil du SCAS les 29 et 30 avril 2025, en date du 11 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1

L'élection partielle visant à élire un représentant des personnels au sein du conseil du service commun d'actions sociales (SCAS) de l'Université Toulouse Capitole aura lieu du mardi 29 avril 2025 à 9 heures au mercredi 30 avril 2025 à 17 heures.

Les candidatures figurant dans le tableau suivant sont déclarées recevables :

Candidats	Soutien	
M. LAKEHAL Mourad		BIATSS
Mme CHABANAT Bénédicte	SNIRS	BIATSS

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 16/04/2025

Le président de l'université,

Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Hugues KENFACK